

QUESTION ÉCRITE E-2967/03
posée par Marie-Thérèse Hermange (PPE-DE)
à la Commission

Objet: Médiateur européen des enfants

Le réseau européen des médiateurs pour enfants (ENOC) a été créé en 1997 à Trondheim en Norvège, par l'UNICEF pour servir d'instance de liaison entre les médiateurs pour enfants en Europe. Ce réseau regroupe actuellement plusieurs membres de l'Union européenne: l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, le Royaume-Uni et la Suède.

Chaque pays ou région disposant d'un médiateur des enfants indépendant peut adhérer à ce réseau, qui a pour objectif principal d'améliorer le respect des droits des enfants en Europe en veillant à l'application de la Convention des droits de l'enfant, en soutenant les actions individuelles et collectives dans ce domaine, et en aidant à la mise en place des politiques nationales correspondantes.

Ce réseau est également un forum d'échange d'informations, d'expériences et d'idées entre pays européens, notamment par le biais d'études comparatives

La Commission ne pourrait-elle nommer un "médiateur européen des enfants" afin de donner plus de transparence et de visibilité aux actions organisées en Europe pour la protection des enfants? La nomination de ce médiateur européen des enfants permettrait de mieux coordonner le réseau européen et sans doute aussi de mieux défendre les intérêts et les besoins des enfants.